



CONTRAT DE FILIERE FRUITS ET LEGUMES DU GRAND EST

2021-2025

Vers la 3^e voie en agriculture



SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Contexte national
- 2.2. Présentation de la filière fruits et légumes dans le Grand Est
- 2.3. Les structures de développement de la filière fruits et légumes du Grand Est
- 2.4. Les structures d'expérimentations de la filière fruits et légumes du Grand Est
- 2.5. Diagnostic de la filière

Partie 3 : Perspectives de développement de la filière 2021-2025

- 3.1. Préambule – bilan du contrat de filière Fruits et Légumes 2017-2020
- 3.2. Enjeux et objectifs stratégiques

AXE 1 : Renforcer la compétitivité et la modernisation des exploitations en encourageant le recours à la main d'œuvre locale

AXE 2 : Développer le Très Haut Débit de l'Alimentation, assurer une souveraineté alimentaire sur le territoire et fournir une alimentation saine et sûre en fruits et légumes dans le Grand Est

AXE 3 : Accompagner le progrès, l'innovation et la transition numérique dans les exploitations

AXE 4 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et la formation professionnelle dans le secteur des fruits et légumes

Annexe : Plan d'actions de la filière pour 2021-2025

Partie 1

Préambule

1.1. Les signataires et partenaires associés au présent contrat

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, son Président ;
- l'association Univers des Fruits et Légumes du Grand Est, représentée par Monsieur Bertrand PERRIN, son Président.

1.2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière fruits et légumes sur le Grand Est.

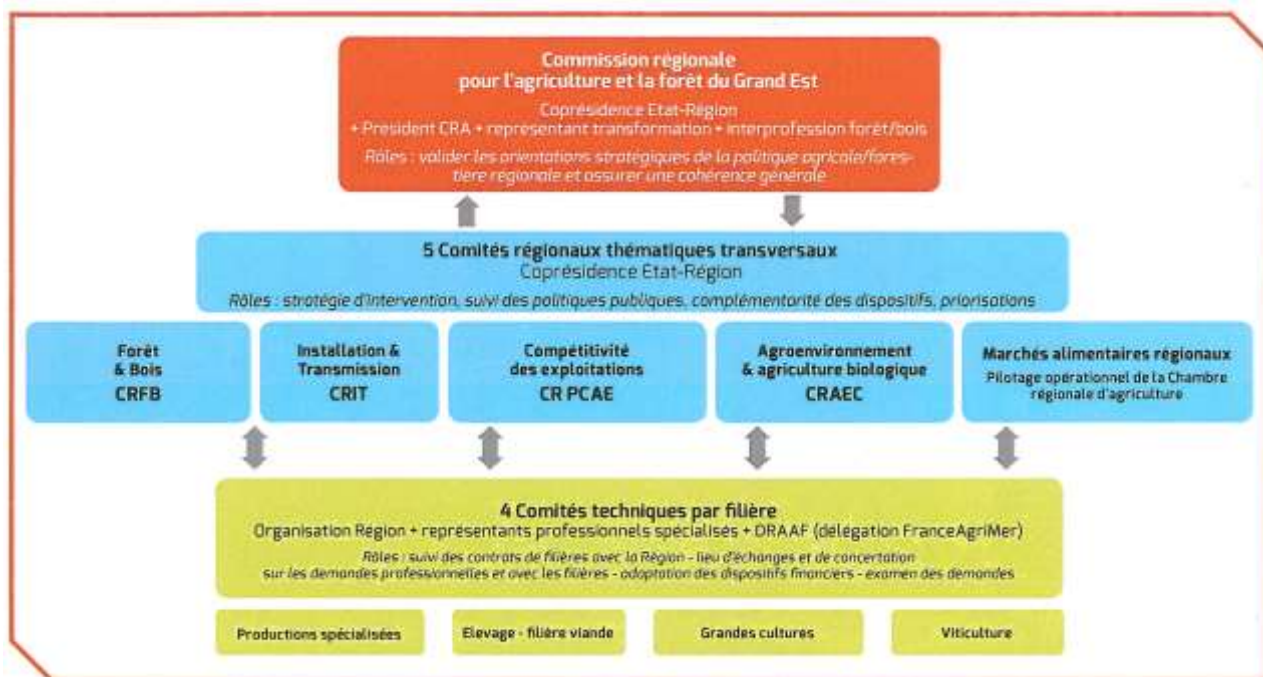
Il a été construit dans la continuité du contrat de filière fruits et légumes 2017-2020 et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de la filière fruits et légumes.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2021-2025 pour l'ensemble des secteurs en lien avec les filières fruits et légumes.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière fruits et légumes du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions soutenues. Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans jusqu'au 31 décembre 2025 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

Partie 2

Etat des lieux et perspectives de la filière

2.1. Contexte national

Les fruits et légumes frais sont des produits consommables en l'état, périssables, pas ou peu stockables à l'exception de quelques produits comme la pomme, la pomme de terre, les légumes d'hiver (carotte, céleri, choux, oignon...), avec une sensibilité aux conditions climatiques, jouant à la fois sur l'offre et sur la consommation, nettement plus significative que pour d'autres filières.

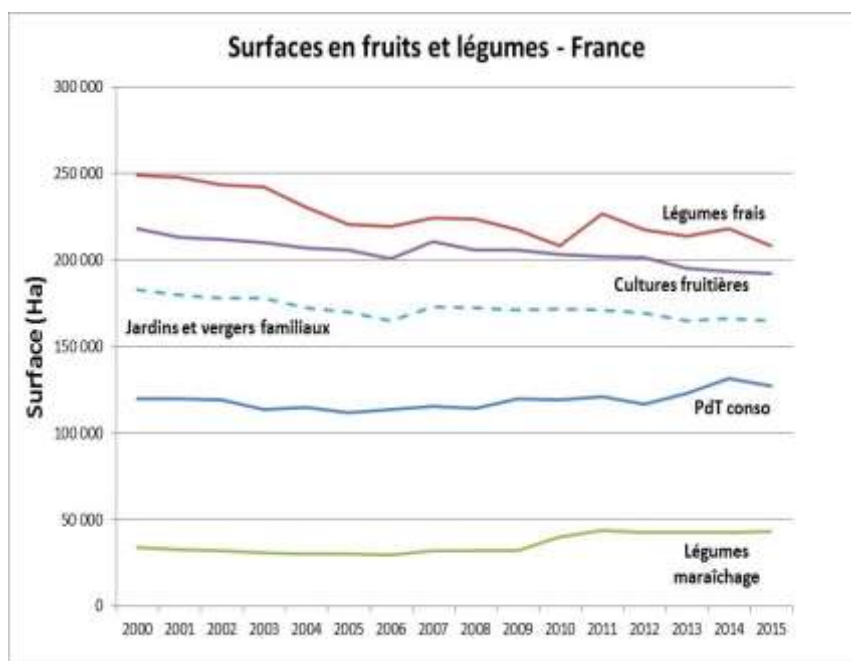
Les entreprises de production doivent disposer de savoir-faire de haute technicité (agronomie, maîtrise du climat, protection des cultures). La filière, notamment en production, est très utilisatrice de main d'œuvre.

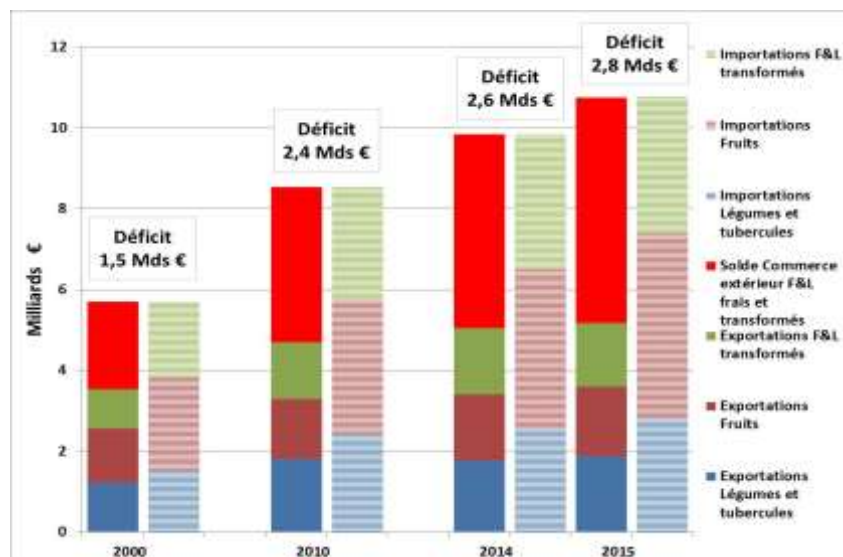
L'offre au stade de détail est multiforme : commerce de détail spécialisé, en magasin de petite dimension (primeurs et cours des halles), sur les marchés ou encore selon des formules récentes de « supermarchés de produits frais », jusqu'à la vente en GMS.

⇒ **Un recul global de la production et une croissance des importations**

Les fruits et légumes français ont perdu 12% des parts de marché sur le territoire français.

- 66% des légumes consommés en France sont produits en France
- 32% des fruits consommés en France sont produits en France





⇒ Une perte globale de compétitivité de la filière

La filière fruits et légumes frais est très sensible aux écarts de compétitivité avec ses principaux concurrents sur le plan social et fiscal, environnemental, sanitaire et phytosanitaire.

Les données de production de fruits et légumes montrent que la valeur est fluctuante. Une année peut ainsi être très mauvaise, en termes de prix, avec une campagne de printemps (voire été) perturbée par un mauvais temps persistant ou autre, la suivante peut être bonne, très bonne ou mauvaise. Dans ce contexte, il est difficile de considérer qu'il y a un développement de la production et/ou de sa valeur.

Les surfaces fruitières et légumières françaises ont baissé entre 15 et 20 % depuis 2000, baisse partiellement compensée par une augmentation des rendements pour les légumes, mais accentuée par une baisse de productivité des vergers, qui vieillissent, et dont l'augmentation des densités de plantation est loin de compenser la baisse des surfaces.

2.2. Présentation de la filière fruits et légumes dans le Grand Est

Les chiffres clés:

6 300 ha de légumes soit 1 400 exploitations

3 800 ha de vergers soit 1 400 exploitations

3 00 producteurs de fruits et légumes BIO pour 1 900 ha

0,1% de la SAU régionale pour les surfaces fruitières

64 000 tonnes de fruits et 266 000 tonnes de légumes produits par an

La Région Grand Est présente des particularités importantes sur la production de fruits et légumes frais et transformés. Au carrefour de l'Europe et, sur une partie, dans la zone d'influence du marché de Rungis, elle est en première ligne face aux productions concurrentes d'autres régions françaises ou européennes.

Ensemble des exploitations produisant des fruits et légumes (source AGRESTE) recensement agricole 2010					
	Nb exploitations	Surface en fruits ou légumes	SAU	Total des UTA	UTA main d'œuvre familiale
	Nb	(ha)	(ha)	UTA	UTA
Alsace	1 297	3 266,9	41 788,1	3 006	1 821
Champagne-Ardenne	547	4 190,3	63 754,3	1 491	734
Lorraine	903	2 374,9	25 829,8	1 540	744
Total	2 747	9 832,0	13 1372,0	6 037	3 299

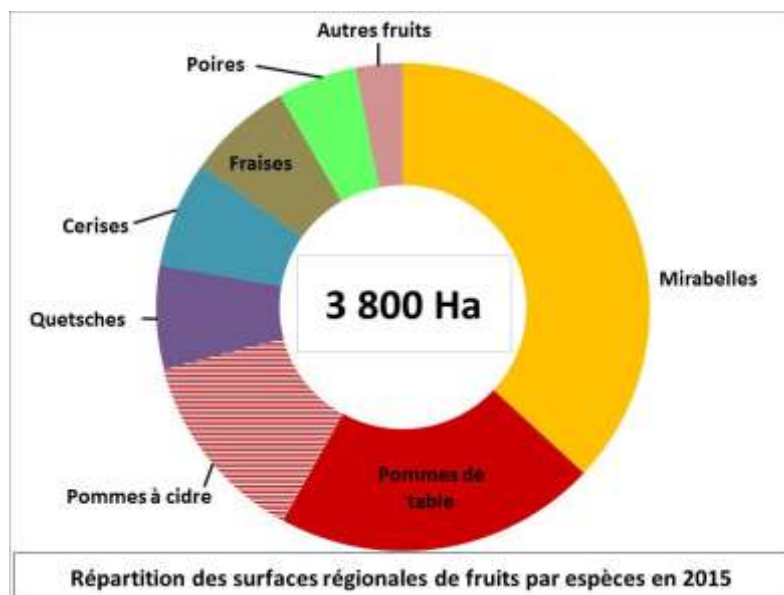
2.2.1 Les productions fruitières : localisées, de petites tailles et spécialisées

Le Grand Est est une zone favorable à la production de certaines variétés de prunes et de pommes. La production est dominée par quatre productions : mirabelles, quetsches, pommes et cerises (douces et acides).

Les surfaces fruitières représentent 0,1% de la SAU régionale (contre 0,7% pour la moyenne nationale).

Ce sont, en région :

- 1 400 exploitations avec des vergers (5%)
- 250 producteurs de petits fruits (10%)
- une perte de 25% d'exploitations entre 2000 et 2010 (idem France), sauf en petits fruits (-7%)
- des structures de petite taille : 65% des exploitations avec des vergers < 1ha, 50% des exploitations en petits fruits < 20 ares



	pommiers		poiriers		pruniers		cerisiers	
	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)	Nb exploitations (dont le siège est situé dans la région)	Surface régionale (ha)
Champagne-Ardenne	24	176	8	39	0	0	6	6
Lorraine	36	286	21	27	194	1358	37	99
Alsace	84	457	38	42	53	202	54	103
France métropolitaine	144	920	66	107	247	1560	97	208

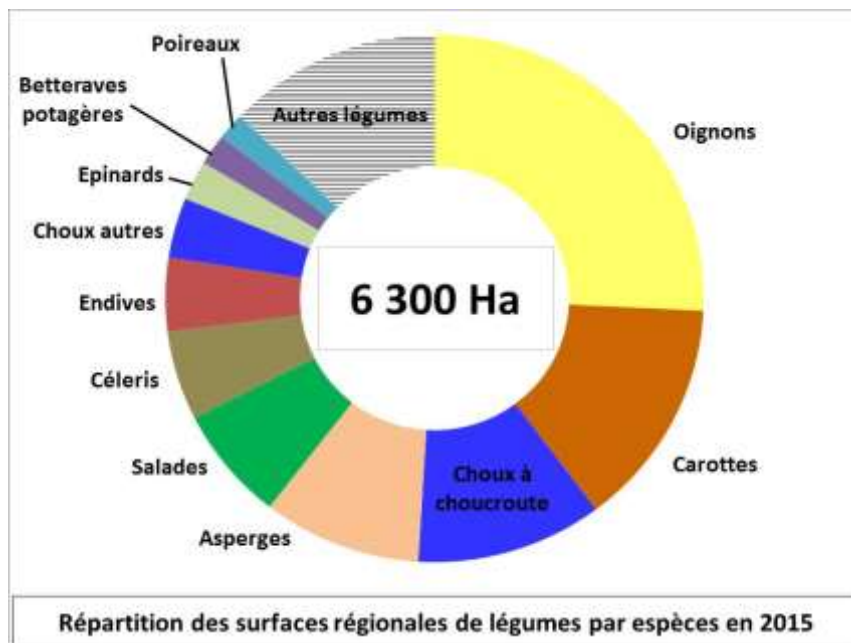
Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

2.2.2 Les productions légumières : localisées, dominées par le plein champ

Les surfaces de légumes représentent 0,2% de la SAU régionale (contre 0,7% pour la moyenne nationale, hors pommes de terre).

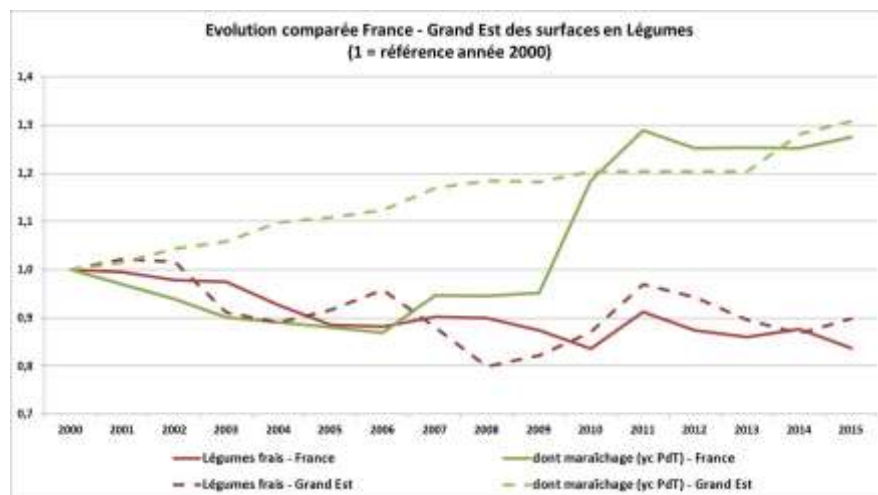
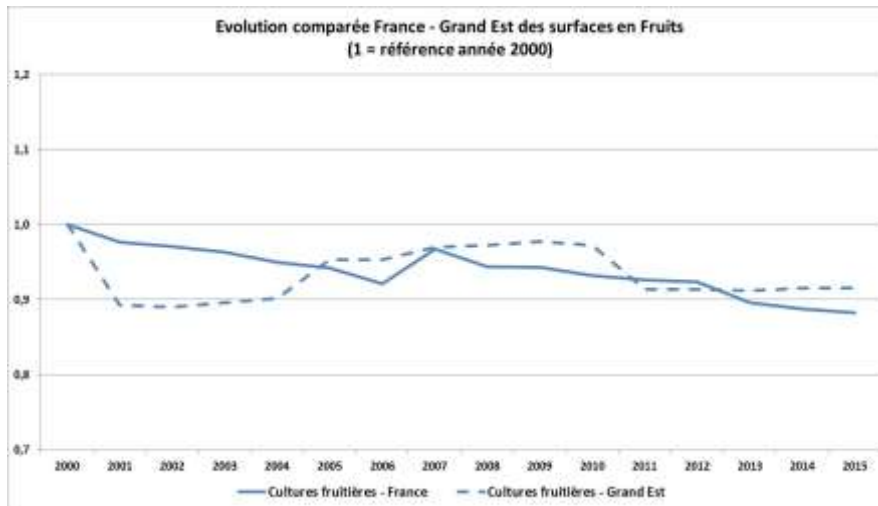
Près de 3% de la SAU légumière française est localisée dans le Grand Est.

La production de légumes de plein champ domine (pommes de terres, carottes, oignons, choux à choucroute), sur le secteur champardennais.



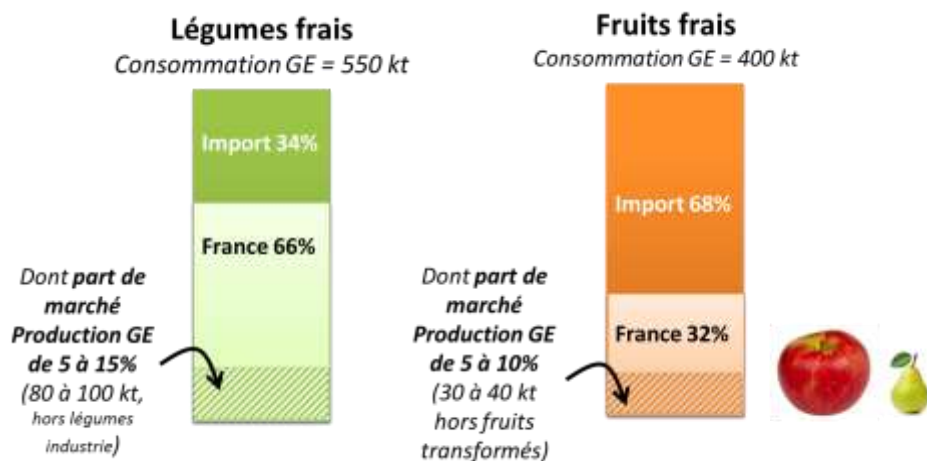
2.2.3 Une dynamique meilleure qu'au niveau national

Face à la tendance baissière au niveau français, les productions fruitières et légumières du Grand Est résistent.



Les constats : ce qu'il faut retenir

Même si la région Grand Est est sous-consommatrice de fruits et légumes, le **potentiel de consommation est largement supérieur aux volumes produits par l'agriculture régionale.**



La production régionale de légumes présente globalement deux aspects :

- une production de légumes plein champ et de légumes dédiés à la transformation industrielle en Champagne-Ardenne et en Lorraine, avec une gamme de produits assez réduite ;
- une production plus diversifiée en Alsace qui est tournée en grande partie vers le marché alsacien et lorrain.

L'analyse spatiale des potentiels de consommation et des productions montre que le sillon lorrain est une zone où une production diversifiée destinée aux marchés de proximité pourrait se développer.

La distribution des fruits et légumes est marquée par l'importance des hypermarchés et des grandes surfaces frais spécialisées, mais aussi par la faiblesse des marchés de plein vent. La demande de la Restauration Hors Domicile (RHD) est actuellement dominée par les grossistes.

Au niveau des initiatives existantes, il existe bien sûr **l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace**, dont la structuration et les actions font référence au niveau national. Une autre marque existe à l'échelle de la Champagne : Tradition Champenoise.

Enfin, on peut noter la **dynamique existante au niveau de la production et de la consommation Bio**, avec bientôt ¼ des surfaces de vergers certifiés bio.

A l'heure où les fruits et légumes de proximité sont de plus en plus réclamés par les consommateurs et les acheteurs des différents segments (Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), Vente directe, RHD...), **le potentiel de développement semble important.**

2.3. Les structures de développement de la filière fruits et légumes du Grand Est

2.3.1. Univers des fruits et légumes Grand Est

L'Association Univers des fruits et légumes Grand Est a été créée le 20 octobre 2016.

Elle se compose de structures de la région Grand Est représentatives des producteurs (associations, syndicats, chambres d'agriculture, organisations de producteurs, coopératives...) de fruits et légumes à destination du marché du frais et de la transformation.

Les membres du conseil d'administration élus pour 3 ans ont une répartition égale par territoire (Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine) et par filière (fruits et légumes).

La principale mission de l'association est de fédérer la filière fruits et légumes du Grand Est et notamment :

- d'être un interlocuteur privilégié vis-à-vis des pouvoirs publics et politiques sur le secteur des fruits et légumes de la région ;
- d'être un lieu d'échange concernant la filière ;
- de définir la politique régionale de la filière ;
- de fédérer des actions communes ;
- de proposer une stratégie d'accompagnement de la filière et toutes autres actions visant à renforcer l'objet de l'association.

2.3.2. Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA)

L'interprofession des fruits et légumes d'Alsace a été créée en 2003 afin d'organiser la filière des fruits et légumes sur le territoire alsacien. Elle constitue la première et l'unique interprofession régionale de fruits et légumes en France.

Les rôles et missions de l'association sont :

- organiser la filière des fruits et légumes et défendre ses intérêts ;
- défendre et promouvoir la consommation des fruits et légumes ;
- informer les publics d'une alimentation variée et équilibrée ;
- développer une politique de qualité ;
- être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ;
- anticipation et gestion des crises ;
- adapter l'offre des fruits et légumes aux attentes de consommateurs et du marché ;
- participer aux orientations de l'interprofession nationale (INTERFEL) ;
- créer de la valeur ajoutée à chaque niveau de la filière ;
- développer le dialogue entre les composantes de la filière...

Le logo « fruits et légumes d'Alsace » créé en 2005 dispose d'une forte notoriété envers le consommateur dans tous les circuits de distribution. Une déclinaison en production biologique a vu le jour en 2011.



Fruits et Légumes d'Alsace
PLUS PRÈS, PLUS FRAIS, PLUS VRAI !



L'interprofession des fruits et légumes se compose de trois collèges avec le même nombre de voix :

- collège 1 : producteurs (associations et syndicats agricoles)
- collège 2 : grossistes, coopératives, transformateurs
- collège 3 : commerçants regroupant notamment l'association des distributeurs de fruits et légumes d'Alsace (11 enseignes)

L'interprofession regroupe à ce jour près de 90% de la production de fruits et légumes de son territoire.

2.3.3. Association Mirabelles de Lorraine

L'association « Mirabelles de Lorraine » (AMD L) regroupe toutes les personnes et les entreprises en lien avec la production des mirabelles de Lorraine et respectant des règles strictes de production. Elle a été créée en 1995 et est l'organisme de défense et de gestion de l'IGP ainsi que de la marque « Mirabelles de Lorraine ».

Le collège est composé d'une centaine de producteurs et entreprises adhérentes, de deux coopératives fruitières (Jardin de Lorraine et Les Vergers de Lorraine) et deux metteurs en marchés (Végafruits, Colmon).



Les fruits sont conditionnés et commercialisés par une union de coopératives Végafruits et un grossiste indépendant Colmon. 98% des producteurs de l'association Mirabelles de Lorraine sont adhérents à Véga Fruits.

L'association valorise la production de Mirabelles de Lorraine (fruits frais ou surgelés) en communiquant intensivement autour d'IGP Mirabelles de Lorraine et en promouvant les fruits lorrains auprès des consommateurs à travers de nombreuses actions de communication.

2.3.4. Tradition maraichère en Champagne-Ardenne

« Tradition maraichère champenoise » est une association du territoire de Champagne Ardenne regroupant 20 producteurs de fruits et légumes. Le but de cette association est de promouvoir les produits locaux et d'assurer une fraîcheur des produits auprès des consommateurs que ce soit en vente directe sur les exploitations ou marchés mais également auprès des GMS, grossistes, collectivités, restaurants, marchés forains... Le but est d'inciter le consommateur à s'orienter et à consommer des produits locaux.



Chaque producteur doit répondre à la charte « Maraichers de Tradition » pour pouvoir s'engager dans cette démarche. Le producteur s'engage notamment à :

- Cultiver des produits dignes de confiance et les plus naturels possibles ;
- Répondre de l'origine de ses produits (lieux de production et traçabilité), de la fraîcheur des produits (temps limité entre la récolte et la vente) ;
- Employer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et basées sur une agriculture équilibrée conjuguant bon sens et principes techniques ;
- Respecter la faune, le milieu naturel et plus particulièrement l'eau ;
- A s'inscrire dans une démarche de progrès visant continuellement à améliorer ses pratiques.

2.3.5. La Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace

La Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace (12 840 adhérents dans 154 associations représentant près de 850 communes) élabore depuis plus de dix ans, un programme d'actions dont les orientations pluriannuelles ont été validées par la Commission Permanente du Conseil Régional en juin 2001 et qui se poursuivent depuis. Ces actions tout d'abord axées sur la restauration des vergers suite à la tempête du 26 décembre 1999 qui a lourdement affecté le verger traditionnel alsacien avec près de 25 000 arbres (pommiers, poiriers, quetschiers, mirabelliers, etc.) arrachés ou endommagés, se sont poursuivies afin de pouvoir reconstituer et maintenir ce patrimoine, élément constitutif des ceintures vertes présentes autour des villages. Le verger familial assure d'une part, une fonction de production qui nécessite la transmission de savoir-faire, d'autre part, une fonction environnementale (biodiversité, paysage) et enfin, une fonction sociale (maintien du lien social au sein des villages). Les actions présentées par la Confédération s'inscrivent dans cette optique de valorisation des vergers familiaux, en menant des actions de formation, de perfectionnements théoriques et pratiques des connaissances à destination d'un public essentiellement constitué de moniteurs et de particuliers.

2.4 Les structures d'expérimentations de la filière fruits et légumes du Grand Est

2.4.1. Production légumière : PLANETE LEGUMES

L'association PLANETE LEGUMES, dont le siège est situé au sein de la Chambre d'Agriculture Alsace, regroupe 500 producteurs (maraîchers, producteurs de légumes de plein champ, serristes, dont certains en production biologique). Cette association possède l'agrément national pour mener des expérimentations délocalisées chez les producteurs. Son champ d'action est élargi au Grand Est ce qui lui permet d'accueillir des adhérents de Lorraine et de Champagne-Ardenne. En effet, ceux-ci sont demandeurs des résultats des expérimentations et des conseils fournis par la structure alsacienne.



La structure compte actuellement 11 techniciens ingénieurs qui se consacrent aux missions de PLANETE LEGUMES.

Les missions de l'association sont multiples :

Recherche, développement et innovation :

- mener des travaux de recherche, d'expérimentation et de démonstration en culture légumière dans le nord-est de la France

Transfert et conseil :

- diffuser et transférer les résultats des expérimentations aux producteurs ;
- être l'interlocuteur technique des producteurs de légumes du nord-est de la France, conseiller les producteurs de légumes par la mise au point et la diffusion des connaissances techniques et économiques ;
- être à l'écoute et apporter des solutions aux préoccupations des producteurs et tenir compte des problématiques de la filière et de la société.

Développement de la filière :

- accompagner économiquement et techniquement les projets d'installation, de diversification et de développement ;
- accompagner le développement et animer la structuration des filières.

2.4.2. Arboriculture : l'AREFE et VEREXAL

La région Grand Est peut s'appuyer sur la double compétence que représentent ses deux stations expérimentales fruitières que sont l'AREFE et VEREXAL, mais également sur les universités et autres instituts venant compléter leurs compétences en matière de mécanisation ou d'automatisation.



A ce titre l'AREFE accompagne le développement de l'arboriculture par son travail de recherche et d'expérimentation sur les espèces fruitières emblématiques de la région mais aussi sur l'implantation de nouvelles espèces intéressantes pour l'évolution de la filière. L'AREFE a été créée et est gérée par un large groupe de producteurs

dynamiques appartenant à la filière économique qui souhaitent continuellement faire avancer et évoluer leur façon de produire, la qualité et la rentabilité de leur récolte. Ses travaux profitent à tous les producteurs locaux, professionnels ou non par ses retombées sur les avancées en connaissance sur

les fruits, le matériel végétal, les itinéraires techniques de production, le pilotage de la surveillance des vergers et les homologations de produits via la diffusion de comptes rendus aux Chambres d'Agriculture et les animations et formations qu'elle propose.

De même, VEREXAL est une station régionale d'expérimentation fruitière chargée d'apporter des réponses pratiques aux problématiques impactant la production de fruits du Grand Est. Elle dispose pour ce faire de deux sites : Obernai avec 7 ha de vergers et INNENHEIM avec 6,5 ha. Le programme concerne les fruits à pépins à savoir les cerises, abricots et pêches de table et la quetsche d'Alsace. Il est coordonné avec celui de la station lorraine AREFE.



Les essais ont pour but de renforcer la compétitivité et les performances des exploitations fruitières défavorisées par le climat du Grand Est. Ils visent à optimiser la pleine expression de la qualité et du goût permis par les terroirs régionaux.

Verexal soutient et accompagne les producteurs dans leurs démarches en faveur d'un meilleur respect de l'environnement. La station développe des productions innovantes pour occuper de nouveaux segments et gagner de nouvelles parts des marchés régionaux. Elle joue un rôle d'interface pour le Grand Est avec la production et la recherche européenne, tout particulièrement Allemande et Suisse, mais aussi au niveau national.

Les résultats du VEREXAL servent de base pour des formations dispensées tant par la station elle-même, que par ses partenaires en tête desquels se trouve la Chambre d'Agriculture.

En outre, conscients des enjeux communs qui les réunis, et afin d'optimiser au maximum leurs travaux, l'AREFE et le VEREXAL souhaitent dès à présent amplifier les liens qui existent entre eux et ce, au travers d'un projet commun visant à partager leurs connaissances et accélérer le rythme de leurs recherches.

2.5. Diagnostic de la filière

ATOUTS

- Une marge de progression : un potentiel de consommation à satisfaire
- Des productions phares (mirabelles, choux)
- Des zones de production légumière diversifiées
- Des signes officiels de qualité et des marques territoriales
- Des stations expérimentales spécialisées et un conseil technique aux producteurs
- La présence de sites industriels structurants pour la production
- Une filière fortement employeuse de main d'œuvre
- Sols et climats adaptés à certaines productions

FAIBLESSES

- Peu d'organisation de producteurs par rapport à d'autres bassins de production français ou européens
- Un manque de compétitivité lié au coût de la main d'œuvre
- Difficulté de recrutement de la main d'œuvre locale
- Une région sous-consommatrice de fruits et légumes
- Cultures pérennes : long retour sur investissements et projection difficile

OPPORTUNITES

- Un potentiel de croissance de la production (conventionnelle et bio)
- Une demande accrue des produits de proximité suite à la crise COVID
- Hausse de la demande en produits locaux/régionaux (RHD, GMS, Vente directe...)
- Développement de l'offre de fruits et légumes transformés et des 4^{ème} et 5^{ème} gammes
- Développement de l'offre pour satisfaire le marché croissant des fruits et légumes bio
- Opportunités d'ateliers pour les installations, la diversification des systèmes de production et la création de valeur ajoutée

MENACES

- Des régions concurrentes compétitives parfois limitrophes (Belgique, Allemagne, Pays-Bas) qui exercent des pressions sur les prix à la baisse
- Un manque de lisibilité sur les prix et les marchés régionaux
- Risque sanitaire sur certaines productions
- Pression foncière importante en périphérie des villes
- Evènements climatiques et changement climatique

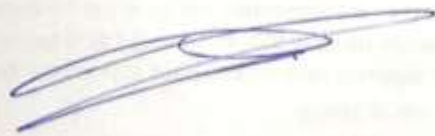
A Illkirch - Graffenstaden

Le 23 septembre 2022

Le Président de la Région Grand Est



Le Président d'Univers Fruits et Légumes du Grand Est



Partie 3

Perspectives de développement de la filière 2021-2025

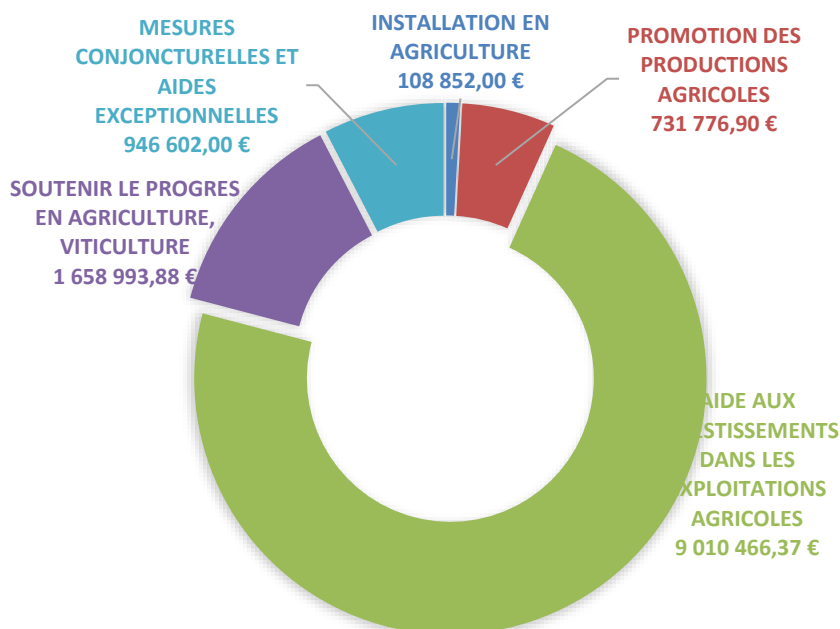
3.1. Préambule – bilan du contrat de filière Fruits et Légumes 2017-2020

Le contrat de filière fruits et légumes engage l'ensemble des partenaires de la filière et la Région, pour la période 2017-2020, sur des priorités partagées qui s'articulent autour de 5 grands enjeux :

- l'amélioration de la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole
- le renforcement et le développement des marchés alimentaires régionaux des fruits et légumes frais et transformés,
- l'accompagnement du développement agricole et le progrès pour les exploitations
- l'aide à l'installation des nouveaux agriculteurs
- la fortification de la place des fruits et légumes du Grand Est sur l'échiquier français et européen.

Date du contrat de filière	Nombre total de dossiers aidés	Montant total aide Région
2017-2020	947	12,45 M €

Les aides régionales attribuées à la filière fruits et légumes sont concentrées sur les bassins de productions historiques. La Région Grand Est se place au 1^{er} rang national pour la production de chou à choucroute, de céleri, de quetsche et de griotte (en volume de production). La surface consacrée à la culture de chou à choucroute est concentrée sur le département du Bas-Rhin et de l'Aube. Par ailleurs l'ensemble de la production de mirabelles et de quetsches est concentrée sur les départements alsaciens et lorrains avec une spécificité lorraine pour la mirabelle puisque 85% du tonnage de la région y est produit. La Champagne est également productrice de légumes notamment pour la pommes de terre de plein champs.



REPARTITION DES SUBVENTIONS PAR AXES DU CONTRAT DE FILIERE DE 2018 À 2020

Focus sur la mise en œuvre de 3 nouveaux dispositifs d'aides aux investissements :

En complément des aides aux investissements en matériel productif liés au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles, trois nouveaux dispositifs complémentaires ont été pleinement déployés pendant 3 ans pour répondre aux besoins des exploitants agricoles de la filière fruits et légumes.

- **Aide au développement et à la rénovation des vergers**

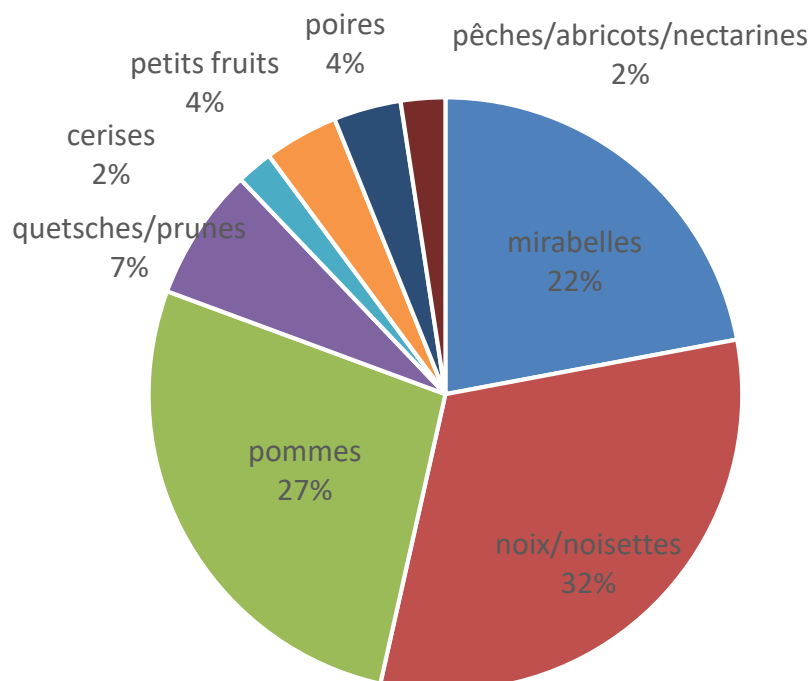
Ce dispositif rencontre un vif succès dès le début de sa mise en œuvre et permet de répondre à la demande en déficitaire en fruits sur la région et à la fois de reconquérir des milieux abandonnés et de favoriser la biodiversité et de façonner les paysages.

455 ha de nouveaux vergers plantés en Grand Est, dont plus de la moitié en agriculture biologique ou en conversion agriculture biologique

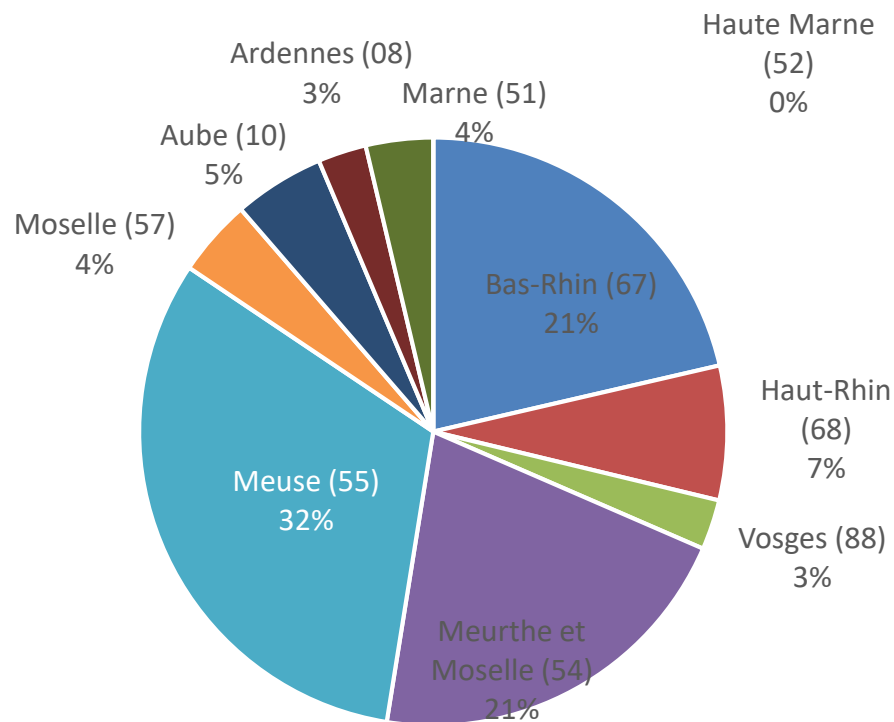
+ de 1,6 M € d'aides

182 bénéficiaires dont 41 jeunes agriculteurs et 75 exploitations en conversion ou certifiées agriculture biologique

La Région Grand Est a souhaité encourager l'implantation de variétés résistantes à la tavelure afin de diminuer massivement la fréquence des traitements. D'autres réflexions seront engagées avec la profession pour encourager encore davantage les producteurs vers des pratiques favorables à la protection de l'environnement.



**Répartition des surfaces plantées par espèce
(2018-2020)**



Répartition des surfaces plantées par département (2018-2020)

- **Prévention des risques en agriculture**

Objectif : soutien aux investissements pour lutter contre les aléas climatiques (filets paragrêles, systèmes anti-gel, filets de protection contre les oiseaux ou les insectes).

+ de 284 ha de cultures fruitières et légumières protégées

907 000 € d'aides

71 bénéficiaires dont 9 jeunes agriculteurs et 23 exploitations certifiées agriculture biologique



- **Aide à la sécurisation de la ressource en eau**

Depuis la mise en œuvre du dispositif d'aide aux projets d'irrigation :

+ de 4 500 ha de cultures spéciales ont pu être irrigués

+ de 1,6 millions d'euros

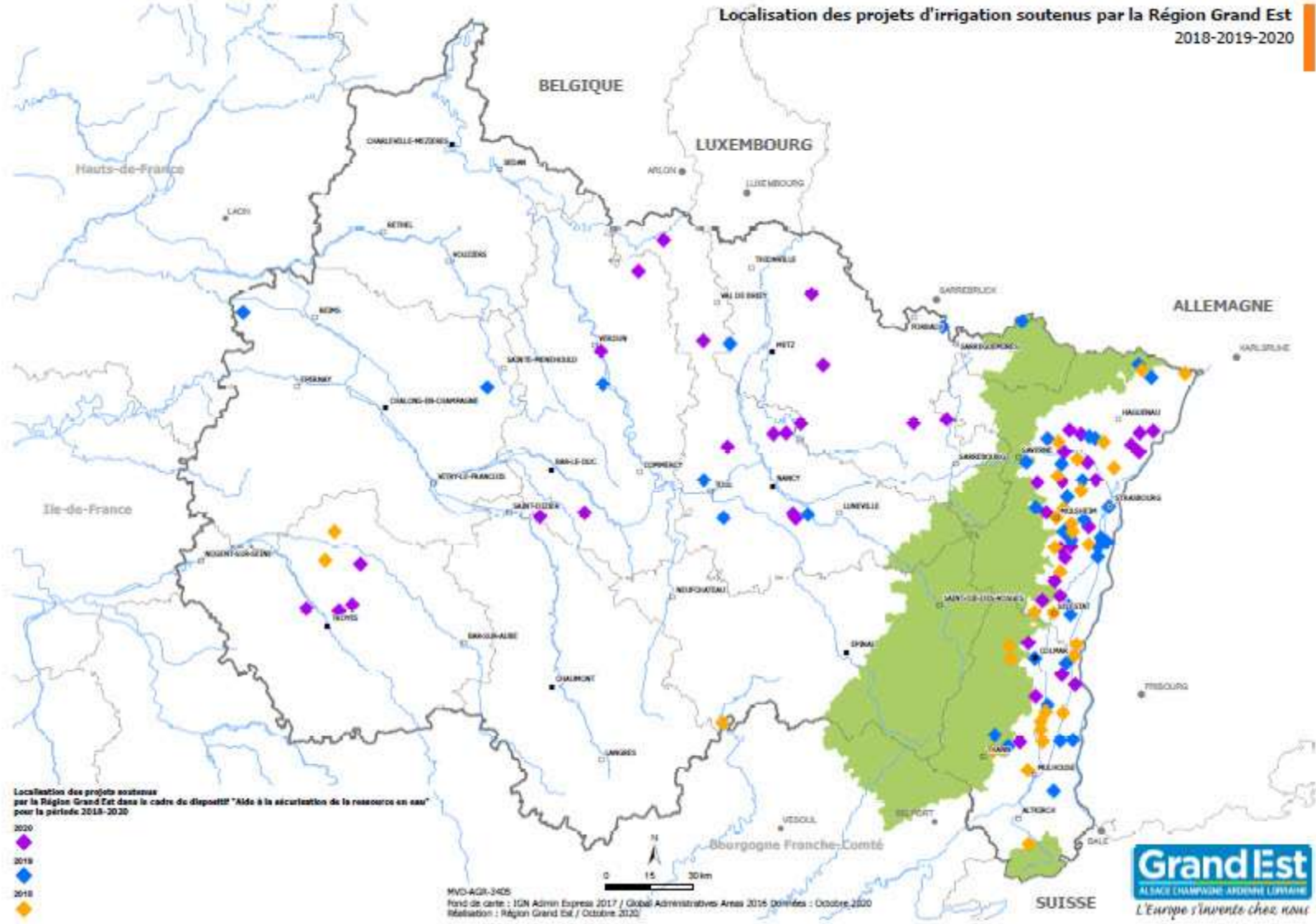
174 bénéficiaires dont 41 jeunes agriculteurs et 42 exploitations certifiées agriculture biologique

Afin de répondre à la montée en charge de ce dispositif et pour encourager les projets favorisant la résilience des systèmes de culture face au changement climatique, plusieurs réflexions et travaux sont menés en parallèle sur la dimension de la ressource en eau à plusieurs échelles sur le Grand Est.

L'objectif est d'optimiser les ressources et les installations existantes et de mener une large réflexion afin de trouver des solutions concrètes notamment en matière d'irrigation pour toutes les filières agricoles de la Région.

La cartographie ci-après vous présente la localisation des projets d'irrigation soutenus par la Région depuis 2018 :

Localisation des projets d'irrigation soutenus par la Région Grand Est
2018-2019-2020



Localisation des projets soutenus par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif "Aide à la sécurisation de la ressource en eau" pour la période 2018-2020

- 2020
- 2019
- 2018
- 2017

MVD-AGR-3405
Fond de carte : IGN Admin Express 2017 / Global Administrative Areas 2016 Données : Octobre 2020
Réalisation : Région Grand Est / Octobre 2020



3.2. Enjeux et objectifs stratégiques

Le contrat de filière des fruits et légumes 2017-2020 à l'échelle du Grand Est a apporté des avancées considérables pour la filière. Les responsables de l'Univers des Fruits et Légumes du Grand Est se sont félicités de l'engagement pris par le Conseil Régional et souhaitent poursuivre et renforcer la politique déjà engagée pour atteindre les objectifs de souveraineté et d'autonomie alimentaire dans le Grand Est.

Aussi la crise liée à la COVID-19 a engendré une demande accrue en produit de proximité et a mis en lumière la nécessité de renforcer notre souveraineté et autonomie alimentaire. Elle a également mis en évidence l'importance d'accompagner la transition des systèmes agricoles dans leur besoin d'adaptation aux changements climatiques, d'optimisation, de performance environnementale. Ce pacte de confiance doit s'appuyer sur des objectifs quantifiables et partagés. Cette démarche est la troisième voie en agriculture.

Dans cet esprit, il convient de maintenir les objectifs du dernier contrat de filière et d'engager des actions liées à de nouveaux enjeux. Elles sont assorties d'objectifs quantitatifs afin de pouvoir mesurer les résultats qui seront obtenus.

AXE 1 : Renforcer la compétitivité et la modernisation des exploitations en encourageant le recours à la main d'œuvre locale

Nouveauté : Une étude technico-économique pour la création d'un nouvel atelier ou pour les projets d'investissements annuels supérieurs à 150 k€ pourra être demandée **au cas par cas** lors de l'instruction du dossier. Elle permettra de s'assurer des marchés et de la viabilité économique du projet, notamment pour les projets d'installation de nouveaux producteurs initiés par les communautés de communes et les communes (voir AXE 4 du contrat de filière ci-après).

→ **Objectif : 100 % des exploitations viables économiquement et sans difficulté de reprise d'ici 2025**

a. Investissements liés au maintien de la compétitivité et à la structuration de la mise en marché de la filière fruits et légumes

- Sujet pénibilité du travail et de la main d'œuvre :

Nouveauté : A noter que dans les futurs Appels à Projets PCAE, les matériels liés à la diminution de la pénibilité au travail (plantation, récolte, entretien du sol) seront ajoutés à la liste des investissements éligibles afin d'encourager l'emploi de main d'œuvre locale.

- Accompagner les grands projets structurants portés par les exploitations agricoles :

Nouveauté : En parallèle des aides PCAE, pour les projets portés par des agriculteurs non éligibles au plan de relance de l'Etat, une réflexion pour la création d'un Appel à Projet spécifique Grand Est sera étudiée pour accompagner les projets les plus structurants pour la filière (construction de serres, bâtiments de stockage...) sous réserve de la possibilité de mobiliser des fonds FEADER.

L'examen des projets pourrait être réalisé au cas par cas et sera soumis à l'avis d'Univers F&L du Grand Est.

→ **Objectif : 50 % des exploitations autonomes en énergie**

→ **Objectif : 80 % des exploitations qui approvisionnent la restauration collective certifiées (HVE ou autre) en 2025**

→ **Objectif : 80 % des exploitations générant de la main d'œuvre locale**

b. Prévention des risques en agriculture

Nouveauté : Tous les investissements du dispositif régional étant couverts par l'Appel A Projets « Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique » lancé par France Agrimer le 4 janvier 2021, les porteurs de projets seront dirigés vers cet Appel à Projets et le dispositif régional suspendu temporairement.

Un porteur de projet pourra redéposer un dossier à la Région lorsque son dossier France Agrimer sera clôturé (demande de paiement déposée).

c. Sécurisation de la ressource en eau

Le dispositif d'aide à la sécurisation de la ressource en eau pourra être aménagé dans le cadre du nouveau contrat de filière ;

Précisions quant à l'articulation avec l'Appel à Projets de France AgriMer « Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique » :

Si le dossier régionale compte uniquement des investissements éligibles à l'Appel à Projets France Agrimer, l'exploitant sera redirigé vers cet Appel à Projets plus avantageux au niveau des taux d'aides.

Afin de donner un signal fort notamment aux productions spéciales pour l'année 2021, les exploitants pourront également mobiliser l'Appel à Projets « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels, anticiper le manque d'eau » lancé par la Région. Cet Appel à projet permettra d'intervenir à hauteur de 30% des dépenses pour les projets liés à la récupération des eaux de pluie, aux dispositifs économes en eau et aux études et projets liés au stockage de l'eau.

En parallèle, la Région Grand Est mène, avec les autres Régions de France les travaux préparatoires à la mise en place d'une action « Hydraulique agricole » dans le projet de PSN, qui nous permettra de mobiliser des fonds FEADER sur les projets d'irrigation lors de la prochaine programmation. Le taux d'aide maximal global pourrait s'élever jusqu'à 75%.

d. Développement et rénovation des vergers

Nouveauté : Afin d'accélérer la transition agro-environnementale dans les exploitations du Grand Est, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (Vergers écoresponsables, HVE, PFI ou Ecophyto) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB ou conversion AB) pour accéder à l'aide.

→ **Objectif : 90 % des vergers sous certification environnementale HVE, vergers écoresponsables ou AB d'ici 2030**

AXE 2 : Développer le Très Haut Débit de l'Alimentation, assurer une souveraineté alimentaire sur le territoire et fournir une alimentation sûre et saine en fruits et légumes dans le Grand Est

L'objectif est de répondre à la demande sociétale de production locale et de développer les marchés par le biais d'accompagnement de projets structurants et/ou innovants pour la filière via :

- Les programmes de promotion de la filière fruits et légumes (Mirabelles de Lorraine, Fruits et Légumes d'Alsace...);
- L'accompagnement de projets structurants ou innovants pour la filière : nouveau prototype de récolteuse de fruits pour diminuer la pénibilité du travail (dossier proposé en Commission Permanente du 19 mars 2021), développement et structuration d'une filière légumineuse (accompagné par la Commission Permanente du 16 juin 2020), études préalables à des investissements importants visant à structurer la filière...

AXE 3 : Accompagner le progrès, l'innovation et la transition numérique dans les exploitations

La Région souhaite recentrer son financement régional uniquement sur les projets de recherches, de développement et de transfert de connaissances en lien avec les thématiques suivantes relatives à la recherche de la 3^e voie en agriculture :

- travail du sol et agriculture de conservation ;
- biodiversité et diminution des intrants chimiques ;
- adaptation des pratiques au changement climatique et lutte contre les nouveaux ravageurs ;
- développement de la transition numérique, de la robotique et de l'innovation dans les exploitations.

→ **Objectif : baisse de 50 % de l'usage des intrants chimiques en arboriculture et maraîchage**

→ **Objectif : 100 % de couverture du territoire en météo de précision dans les 5 ans, ambition d'être la première région totalement couverte**

Le projet de déploiement d'un réseau de stations météo connectées dans le Grand Est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture lancé parallèlement vous sera présenté dans un rapport spécifique.

AXE 4 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et la formation professionnelle dans le secteur des fruits et légumes

Il est proposé un maintien des majorations Jeunes Agriculteurs dans les dispositifs actuellement en vigueur.

Il a été demandé à la filière de travailler dans le cadre du nouveau contrat de filière sur les sujets suivants :

- Comment développer la formation initiale professionnelle ?
- Installation et accès au foncier notamment autour des villes
- Quid des réflexions des collectivités sur le développement du maraîchage ?

L'installation de nouveaux producteurs initiés par les communautés de communes et les communes peut être préjudiciable pour ces nouveaux producteurs. Le modèle économiquement de ces projets

n'étant pas toujours viable, la mise en œuvre d'une analyse technico-économique sera demandée par le Conseil Régional avant l'octroi de subventions.

AXE 5 : Fortifier la place des fruits et légumes sur l'échiquier français et européen

Nouveauté : Cet enjeu sera supprimé suite à l'arrêt de l'adhésion à l'AREFLH à partir de 2021 pour recentrer les actions de la Région sur les priorités exposées précédemment.

Plan d'actions de la filière fruits et légumes pour 2021-2025

AXE 1 : Renforcer la compétitivité et la modernisation des exploitations en encourageant le recours à la main d'œuvre locale

Action 1	Investissements liés au maintien de la compétitivité et à la structuration de la mise en marché de la filière fruits et légumes
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les exploitations doivent investir dans du nouveau matériel pour rester performantes et compétitives face aux concurrents étrangers. Les investissements sont nécessaires pour améliorer la productivité et diminuer la pénibilité du travail.
Objectif	<p>Maintenir la compétitivité des exploitations fruitières et légumières en aidant à la rationalisation des charges avec une forte incitation pour des achats collectifs</p> <p>Aider à la structuration de la mise en marché (aide à la qualité par la modernisation des outils principalement en aval de la production : laveuses, matériels de conservation et de réfrigération, d'emballage...)</p> <p>Favoriser les projets liés à la diminution de la pénibilité du travail dans la filière afin d'encourager l'emploi de la main d'œuvre locale et en lien avec la transition numérique dans les exploitations</p> <p>Accompagner les grands projets structurants portés par les exploitations agricoles de la filière (stockage, transformation...)</p> <p>→ Objectif : 50 % des exploitations plus performantes sur le plan énergétique → Objectif : 80 % des exploitations qui approvisionnent la restauration collective certifiées (HVE ou autre) en 2025 → Objectif : 80 % des exploitations générant de la main d'œuvre locale</p>
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement en matériel productif
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs, CUMA...
Modalités d'intervention Conseil Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'investissement via le plan de compétitivité des exploitations agricoles dans le cadre du Plan de Développement Rural • Sujet pénibilité du travail et de la main d'œuvre : Dans les futurs Appels à Projets PCAE, les matériels liés à la diminution de la pénibilité au travail (plantation, récolte, entretien du sol) seront ajoutés à la liste des investissements éligibles afin d'encourager l'emploi de main d'œuvre locale. • Accompagner les grands projets structurants portés par les exploitations agricoles : En parallèle des aides PCAE, une réflexion pour la création d'un Appel à Projet spécifique Grand Est sera étudiée pour accompagner les projets les plus structurants pour la filière (construction de serres, bâtiments de stockage...) sous réserve de la possibilité de mobiliser des fonds FEADER
Budget prévisionnel	Investissements spécifiques à la filière : environ 2 000 000 €/an

Planification	Investissement période 2021-2025
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide dont JA - Evolution du volume d'investissement
Action 2	Prévention des risques en agriculture
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>En raison du changement climatique, les agriculteurs sont de plus en plus touchés par des aléas météorologiques, tels que le gel ou les épisodes de grêle. La zone de montagne de la Région Grand Est est également touchée par des problématiques spécifiques notamment par des attaques d'oiseaux importantes sur les espèces fruitières.</p> <p>Afin de sécuriser la production et de prévenir ces risques agricoles difficilement maîtrisables, la Région souhaite soutenir l'acquisition de matériels de prévention contre le gel, la grêle et les attaques d'oiseaux en zone de montagne.</p>
Objectif	Maintenir la compétitivité des exploitations en sécurisant la production vis-à-vis des aléas climatiques et des attaques de ravageurs.
Modalités d'action	<p>Dispositif Prévention des risques en agriculture</p> <p>Liste des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - filets paragrêles, brasseurs d'airs, tours à vent, - filets anti-oiseaux (uniquement en zone de montagne) et filets anti-drosophiles pour la protection de petits fruits - protection anti-pluie pour les cerises uniquement <p>Les consommables ne sont pas éligibles.</p> <p>Intensité de l'aide : 40 % des dépenses matérielles</p> <p>Montant minimum d'investissement : 5 000 € Plafond des dépenses : 80 000 €</p>
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs, CUMA, établissements de recherche...
Modalités d'intervention du Conseil Régional	<p>Dispositif Prévention des risques en agriculture</p> <p>Si un Appel à Projets ou un autre dispositif couvre déjà ces investissements, les porteurs de projets seront dirigés vers cet Appel à Projets et le dispositif régional suspendu temporairement. Un porteur de projet pourra redéposer un dossier à la Région lorsque le précédent dossier sera clôturé (demande de paiement déposée).</p>
Budget prévisionnel	Environ 300 000 €/an
Planification	Investissement période 2021-2025
Critère de suivi et d'évaluation	- Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide dont exploitations avec au moins un JA - Evolution du volume d'investissement - Nombre d'ha protégés

Action 3	Aide à la sécurisation de la ressource en eau
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), dont la mesure phare consiste à promouvoir une agriculture efficiente en eau, prévoit le développement des économies d'eau avec un objectif de réduction de 20% au niveau national pour tous les usages.</p> <p>L'irrigation et la sécurisation de l'accès à l'eau constituent les principales actions à développer pour permettre à l'agriculture de limiter les risques économiques liés au changement climatique (périodes de sécheresse et de gel de plus en plus intenses).</p>
Objectifs	<p>Accompagner les investissements en matériel d'irrigation économes en eau pour optimiser l'usage de l'eau</p> <p>Limiter l'impact de l'irrigation sur l'environnement en encourageant les prélèvements sur les ressources moins limitées et plus abondantes (eaux souterraines plutôt que dans les eaux de surface)</p> <p>Améliorer la gestion de l'eau en encourageant la création de projets d'irrigation collectifs en optimisant la consommation énergétique et en mutualisant les coûts de maintenance (amélioration de la gestion économique pour les exploitations agricoles)</p>
Modalités d'action	Aides régionales à l'investissement matériel et aux études techniques préalables au projet
Cible	Exploitants agricoles individuels, sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL, groupements d'agriculteurs tels que GIEE, CUMA...
Modalité d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif de soutien à la sécurisation de la ressource en eau</p> <p>Productions éligibles : - Productions spécialisées</p> <p>Conditions particulières d'éligibilité : Pour bénéficier de cette aide, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (HVE, PFI, Ecophyto...) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB...).</p> <p>Toute demande d'aide pour la création de forage ou de retenue d'eau devra être soumise à autorisation et faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau.</p> <p>Liste des investissements éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études de faisabilité technico-économique - les forages : dépenses plafonnées à 300 €/m de profondeur - la création de retenues d'eau de substitution: dépenses plafonnées à 5 €/m³ d'eau stockée - les réseaux de transport constitués des canalisations et les systèmes de distribution (goutte à goutte ou aspersion pour les petits fruits) - les pompes et les raccordements électriques ne sont pas éligibles hors projets collectifs. <p>Intensité de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de structuration : 80% Plafond des dépenses : 1 500 € (individuel), 5 000 € (collectif : groupement d'au moins deux exploitations) - investissements matériels individuels: 15% + 5% zone montagne + 5% JA + 5 % AB

	<ul style="list-style-type: none"> - investissements matériels pour les projets collectifs : 25% - Plafond des dépenses : 100 000 € (individuel), 400 000 € (collectifs : groupement d'au moins deux exploitations) <p>Ce dispositif pourra être amené à évoluer.</p> <p>Pour l'année 2021, les exploitants pourront également mobiliser l'Appel à Projets « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels, anticiper le manque d'eau » lancé par la Région. Cet Appel à projet nous permettra d'intervenir à hauteur de 30% des dépenses pour les projets liés à la récupération des eaux de pluie, aux dispositifs économes en eau et aux études et projets liés au stockage d'eau.</p> <p>En parallèle, les services de la Région travaillent de manière étroite avec la Direction des Fonds Européens et les autres Régions de France sur la préparation d'une fiche PSN « Hydraulique agricole » qui nous permettra de mobiliser des fonds FEADER sur les projets d'irrigation lors de la prochaine programmation. Le taux d'aide maximal global pourrait s'élever jusqu'à 75% voire 100%.</p>
Budget prévisionnel	500 000 € /an à 700 000 €/an environ
Planification	Investissement période 2021-2025
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide dont JA - Evolution du volume d'investissement - Cartographie des projets réalisés - Surface irriguées dont surface en AB
Action 4	Développement et rénovation des vergers
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les surfaces fruitières et la productivité des vergers ont baissé depuis 2000. Les vergers vieillissent et l'augmentation des densités de plantation est loin de compenser la baisse des surfaces. Afin d'augmenter la production pour satisfaire le potentiel de consommation, le soutien au développement et à la rénovation des vergers est nécessaire. Cette action permettra également d'assurer un renouvellement des espèces et une meilleure adéquation aux attentes des marchés.
Objectif	Le soutien régional vise à améliorer l'offre en fruits, cela permettant, selon les cas : <ul style="list-style-type: none"> - une plus grande couverture de la saison de récolte et de commercialisation - une meilleure utilisation des outils de transformation - une adaptation des vergers aux nouvelles tendances de consommation ou de transformation - un renforcement de la position de leader de la Région sur certaines productions spécifiques (mirabelles, quetsches) - accélérer la transition agro-environnementale dans les exploitations du Grand Est avec un objectif de 90 % des vergers sous certification environnementale d'ici 2030
Modalités d'action	Soutien aux investissements
Cible	Exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, les sociétés à objet agricole telles que GAEC, EARL, SARL..., les structures collectives agricole de type GIEE ou CUMA, les établissements d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole
	Dispositif de soutien au développement et à la rénovation des vergers

<p>Modalité d'intervention Conseil Régional</p>	<p>Conditions particulières d'éligibilité : Afin d'accélérer la transition agro-environnementale dans les exploitations du Grand Est, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (Vergers écoresponsables, HVE, PFI ou Ecophyto) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB ou conversion AB) pour accéder à l'aide.</p> <p>Liste des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat des plants - acquisition de matériels (tuteur, palissage) - coût moyen d'entretien par hectare sur les années improductives : <ul style="list-style-type: none"> o groseilles, myrtilles : 9 000 € o Mirabelles, noisettes, noix : 7 500 € o poires, pommes à jus, cerises de bouche : 5 000 € o pommes, prunes, cerises d'industrie, pêches, abricots, framboises, mûres : 4 000 € <p>Les travaux de plantation ne sont pas éligibles.</p> <p>Intensité de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% des dépenses éligibles <p>Plafond de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pommes variétés résistantes à la tavelure en haie fruitière palissée : 5 800 €/ha, 6 200 €/ha pour les JA - pommes à couteaux, cerises de bouche axe en conduite protégée, poires : 4 800 €/ha, 5 200 €/ha pour les JA - pommes à jus, mirabelles, petits fruits (framboises, mûres, groseilles, myrtilles), quetsches, cerises d'industrie : 3 800 €/ha, 4 200 €/ha pour les JA - pêches, abricots, noisettes, noix : 2 800 €/ha, 3 200 €/ha pour les JA - prunes bleues : 2 000 €/ha, 2 400 €/ha pour les JA - cerises de bouche gobelets : 1 400 €/ha, 1 800 €/ha pour les JA <p>Densité minimum de plantation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - petits fruits : 3 000 arbres/ha - pommes à couteaux en haie fruitière palissée : 1 400 arbres/ha - poires en haie fruitière palissée : 1 000 arbres/ha - cerises de bouche axe en conduite protégée, noisettes : 600 arbres/ha - pommes à jus, pommes en gobelet, poires en gobelet : 500 arbres/ha - pêches, abricots, cerises de bouche en gobelet : 280 arbres/ha - mirabelles, quetsches, cerises d'industrie, prunes bleues : 180 arbres/ha - noix : 100 arbres/ha <p>25 ares pour les petits fruits ; 50 ares pour les autres espèces. Chaque demande sera limitée à 4 ha de plantation sauf exception en cas d'un démarrage d'une nouvelle installation ou d'un projet collectif</p>
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>500 000 € /an environ soit environ 150 ha plantés/an</p>
<p>Planification</p>	<p>Investissement période 2021-2025</p>
<p>Critère de suivi et d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares de vergers plantés par espèce dont surface plantée en agriculture biologique - Surface plantée par département - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide dont JA - Evolution du volume d'investissement - Cartographie des projets réalisés

AXE 2 : Développer le Très Haut Débit de l'Alimentation, assurer une souveraineté alimentaire sur le territoire et fournir une alimentation sûre et saine en fruits et légumes dans le Grand Est

Action	Promotion des productions fruitières et légumières du Grand Est auprès du grand public et actions de structuration de la filière
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les assises de la filière fruits et légumes du 2 février 2017 ont permis d'identifier des constats et des freins quant à la part de marché des productions régionales sur le Grand Est, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un marché des fruits et légumes bio en pleine croissance ; - une demande en produits locaux/régionaux (RHD, GMS, Vente directe...) en hausse ; - un manque de lisibilité sur les prix et les marchés régionaux ainsi que sur l'offre et la demande ; - un manque de valorisation des produits régionaux auprès du consommateur.
Objectifs	<p>L'objectif est de répondre à la demande sociétale de production locale et de développer les marchés par le biais d'accompagnement de projets structurants et/ou innovants pour la filière via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de promotion de la filière fruits et légumes (Mirabelles de Lorraine, Fruits et Légumes d'Alsace) ; - L'accompagnement de projets structurants ou innovants pour la filière : nouveau prototype de récolteuse de fruits pour diminuer la pénibilité du travail (dossier proposé en Commission Permanente du 19 mars 2021), développement et structuration d'une filière légumineuse (accompagné par la Commission Permanente du 16 juin 2020), études préalables à des investissements importants visant à structurer la filière...
Modalités d'action	<p>Soutien aux programmes de communication/animation et aux manifestations destinées à la promotion des fruits et légumes du Grand Est</p> <p>Soutien aux démarches de structuration de la filière et aux projets innovants</p>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA) - Association Mirabelles de Lorraine - Association Tradition maraîchère champenoise - Union Régionale des Associations d'Arboriculteurs du Grand Est - Exploitants agricoles -
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Promotion des productions régionales Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt Intervention hors dispositif</p>
Budget prévisionnel	Budget annuel : env. 200 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2021-2025
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs engagés dans les différentes démarches qualité - Evolution de la production sous signe de qualité - Evolution de la présence des productions régionales sur le marché - Nombre de projets innovants et structurants soutenus

AXE 3 : Accompagner le progrès, l'innovation et la transition numérique dans les exploitations

Action	Programmes d'expérimentations et transfert des références techniques
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les cultures fruitières et légumières sont fortement soumises aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...) et aux risques sanitaires (Sharka sur les <i>Prunus</i> par exemple). Les exploitants agricoles doivent sans cesse s'adapter aux demandes des consommateurs et à la réglementation (qualité du produit, diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires). Les agriculteurs et plus particulièrement les jeunes installés ont besoin de références qui s'inscrivent dans une stratégie de production raisonnée, intégrée ou biologique dans un souci de rentabilité économique et de préservation des ressources naturelles.</p>
Objectifs	<p>La Région souhaite recentrer son financement régional uniquement sur les projets de recherches, de développement et de transfert de connaissances en lien avec les thématiques suivantes relatives à la recherche de la 3^e voie en agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travail du sol et agriculture de conservation ; - biodiversité et diminution des intrants chimiques ; - adaptation des pratiques au changement climatique et lutte contre les nouveaux ravageurs ; - développement de la transition numérique, de la robotique et de l'innovation dans les exploitations. <p>→ Objectif : baisse de 50 % de l'usage des intrants chimiques en arboriculture et maraîchage d'ici 2030</p> <p>→ Objectif : 90 % de couverture du territoire en météo de précision dans les 5 ans, ambition d'être la première région totalement couverte</p>
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Aide aux programmes d'expérimentation et au transfert de connaissances réalisés par les stations d'expérimentations : AREFE, VEREXAL et PLANETE LEGUMES - Actions d'animation de terrain de sensibilisation liées à la protection des cultures réalisées par la FREDON à destination des arboriculteurs - Autres...
Cible	Stations expérimentales, organismes de transfert de connaissances...
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>Intervention hors dispositif</p>
Budget prévisionnel	Budget annuel : env. 330 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2021-2025
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'expérimentation - Supports d'informations destinés aux professionnels et nombre d'agriculteurs informés - Nombre de projets en lien avec l'innovation et la transition numérique

AXE 4 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et la formation professionnelle dans le secteur des fruits et légumes

Action	Aides à l'installation et à la promotion de la filière auprès des jeunes
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	Le nombre de jeunes installés reste trop limité pour palier à la demande en fruits et en légumes dans le Grand Est. Il est nécessaire de favoriser la création d'exploitations mettant en œuvre des productions maraîchères et/ou arboricoles sur le territoire et de soutenir au mieux la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs.
Objectif	Accompagner et faciliter l'installation et la transmission des exploitations pour permettre le renouvellement des générations Promouvoir la filière fruits et légumes auprès des jeunes
Modalités d'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil à l'installation - Soutien régional à l'installation en agriculture - Stage de parrainage - Suivi du nouvel exploitant - Promotion des productions régionales <p>Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016</p> <p>L'installation de nouveaux producteurs initiés par les communautés de communes et les communes peut être préjudiciable pour ces nouveaux producteurs. Le modèle économiquement de ces projets n'est pas toujours viable. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une analyse technico-économique sera demandée par le Conseil Régional avant l'octroi de subventions.</p> <p>→ Objectif : 100 % des exploitations viables économiquement et sans difficulté de reprise dans les 5 ans</p>
Cible	Futurs exploitants (individuel ou société agricole) reconnu portant un projet d'installation à titre principal ou secondaire
Modalités d'intervention Conseil Régional	Dispositifs régionaux votés par la Séance Plénière du 18 novembre 2016
Budget prévisionnel	Non défini
Planification	Opérationnel
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants ayant bénéficié de ce type d'aide - Evolution du nombre de projet d'installation dans les filières considérées - Emplois créés dans le cadre des installations